



Panneau d'affichage électronique sur route de Gland à Begnins

DIRECTIVE D'EXPLOITATION

1. But

- Le panneau d'affichage est réservé prioritairement à la diffusion d'informations officielles émanant des autorités communales. L'utilisation peut être élargie aux ayants droits, à certaines conditions.

2. Ayants-droits

- a. Municipalité → informations et annonces officielles
- b. Conseil communal → informations et annonces officielles
- c. Sociétés locales, membres de l'USLB → événements publics
- d. Entreprises locales → événements publics
- e. Entreprises/sociétés/associations externes → événements à but lucratif

3. Conditions

- Le panneau est mis à disposition des ayants-droits.
- Les informations/annonces à insérer sont préalablement validées par la Municipalité. Celle-ci peut solliciter la modification des textes/images, voire refuser la diffusion, si elle les juge non-appropriées.
- Les demandes de publication doivent être déposées au Greffe municipal au minimum 10 jours avant le début de l'affichage, au moyen du formulaire ad'hoc disponible à l'Administration. En cas de non-respect du délai de dépôt, la date d'affichage souhaitée peut être différée.
- Les informations sont diffusées en boucle durant la journée.

4. Tarifs

- Les ayants-droits cités sous chiffre 2, lettre a à d, bénéficient de la gratuité.

- Pour les ayants-droits cités sous chiffre 2, lettre e, une taxe de CHF 100.- est perçue. La publication n'excédera pas 14 jours. Un montant supplémentaire de CHF 50.- /semaine (7 jours) est perçu. Les semaines entamées sont dues intégralement et ne donnent pas droit à un décompte prorata et/ou remboursement.

Les demandes de publication sont payables lors du dépôt de la demande, auprès du Greffe municipal de Begnins.

5. Exclusions

- La publicité, ainsi que les annonces à caractère privé, ne sont pas admises.

6. Entrée en vigueur

- Entrée en vigueur, le 1^{er} septembre 2024.
- La présente Directive a été validée par la Municipalité en sa séance du 17.09.2024.

MUNICIPALITE DE BEGNINS

La Syndique
Anne Stiefel



La Secrétaire
Nathalie Angéloz